

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 22 mai 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le seize mai deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

CONVENTION
TRIPARTITE DE
VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION POUR
LES OPERATIONS
DE PREVENTION ET
DE TRI DES
DECHETS AVEC
L'ETABLISSEMENT
PUBLIC
TERRITORIAL EST
ENSEMBLE ET LE
SYCTOM.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Christophe PAQUIS, Delphine PUIPIER, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Roland CASAGRANDE par Liliane GAUDUBOIS, Madeline DA SILVA par Arnold BAC, Isabelle DELORD par Camille FALQUE, Narcisse NGAKA par Patrick CARROUER, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI.

ABSENTS :

Claude ERMOGENI. Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Camille FALQUE.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D65-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2019

OBJET : CONVENTION TRIPARTITE DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LES OPERATIONS DE PREVENTION ET DE TRI DES DECHETS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE ET LE SYCTOM.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver les termes du projet de convention tripartite de versement d'une subvention pour les opérations de prévention et de tri des déchets avec l'établissement public territorial Est Ensemble et le SYCTOM,

CONSIDERANT que la ville des Lilas souhaite équiper ses restaurants scolaires de tables de tri des déchets alimentaires et emballages recyclables,

CONSIDERANT l'accord-cadre n° 120/18 attribué à la société Green Office le 21 janvier 2019,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le projet de convention ci-annexé,

APRÈS EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention tripartite de versement d'une subvention pour les opérations de prévention et de tri des déchets avec l'établissement public territorial Est Ensemble et le SYCTOM, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : DIT que cette convention prendra effet à compter de la date de sa notification et pourra être renouvelée une fois par reconduction expresse après validation du SYCTOM, et ce pour une durée de 24 mois.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes s'y rapportant seront inscrites au budget de la commune de l'année correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint-Denis, Monsieur le Trésorier municipal des Lilas, Monsieur le Président de l'établissement public territorial Est Ensemble, Monsieur le Président du SYCTOM et affichée en mairie.

Et ont signé au registre des membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 MAI 2019**

- et de son affichage le **29 MAI 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190522-D65-19-DE
Date de télétransmission : 27/05/2019
Date de réception préfecture : 27/05/2019